

**Conseil économique et social**Distr. générale
25 janvier 2021Français
Original : anglais

Commission économique pour l'Afrique
Forum régional africain pour le développement durable
Septième session
Brazzaville (en ligne), 1^{er}-4 mars 2021

Point 7 h) de l'ordre du jour provisoire*

**Réunions parallèles pour un examen approfondi des progrès réalisés
et un apprentissage par les pairs sur les sous-thèmes du Forum
régional : réunion parallèle sur le sous-thème « paix, justice et
institutions efficaces »****Document de travail sur la paix : actions
transformatrices pour la paix, la justice et des
institutions efficaces en vue de la mise en œuvre du
Programme 2030 et de l'Agenda 2063****I. Introduction**

1. Le présent document a été établi par la Commission économique pour l'Afrique (CEA) ; y ont contribué : le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Bureau de la coordination du développement du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies (ONU), l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), l'Organisation internationale pour les migrations, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et le Mécanisme africain d'évaluation par les pairs. Il complète le Rapport sur le développement durable en Afrique 2020, et le Rapport sur le développement durable 2020¹.

2. L'objectif de développement durable 16 (Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous) est essentiel à la réalisation complète de tous les objectifs de développement durable car il jette, sous l'angle des droits de l'homme et des questions de genre, les bases de l'analyse des causes profondes de la pauvreté, de l'inégalité, de la marginalisation, de l'apatridie, des déplacements forcés et de la privation des droits socioéconomiques, y compris les droits à l'éducation, à la santé et à un emploi décent.

3. L'objectif 16 pose les fondements de la bonne gouvernance par la mise en place et le renforcement d'institutions responsables qui s'efforcent de prévenir les conflits et d'y répondre tout en renforçant le respect des droits de l'homme et de l'état

* ECA/RFSD/2021/1/Rev.1.

¹ <https://sdgindex.org/reports/sustainable-development-report-2020/>.



de droit à l'appui de la paix et de la non-violence². De même, un certain nombre d'aspirations formulées dans l'*Agenda 2063 : L'Afrique que nous voulons*, de l'Union africaine, sont subordonnées à la bonne gouvernance et alignées sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (Programme 2020), comme le montre le tableau ci-dessous, ce qui reflète l'influence de la Position commune africaine sur le programme de développement pour l'après-2015.

Tableau

Alignement de l'objectif de développement durable 16 sur les objectifs de l'Agenda 2063

Objectif 16	Objectifs correspondants de l'Agenda 2063
Paix, justice et institutions efficaces	Objectif 11 : Les valeurs, les pratiques démocratiques, les principes universels des droits de l'homme, de la justice et de l'état de droit seront pleinement ancrés
	Objectif 12 : Des institutions capables et un leadership transformateur à tous les niveaux.
	Objectif 13 : La paix, la sécurité et la stabilité sont préservées
	Objectif 14 : Une Afrique stable et pacifique
	Objectif 15 : Une architecture africaine de paix et de sécurité entièrement fonctionnelle et opérationnelle
	Objectif 17 : Égalité complète entre les hommes et les femmes dans toutes les sphères de la vie
	Objectif 18 : Une jeunesse engagée et responsabilisée.

Source : Cadre stratégique de la CEA 2019 : synergies des programmes de développement africains, Addis-Abeba, 2019.

4. L'année 2020 a marqué le début de la décennie d'action en faveur des objectifs de développement durable qui « ne laissera personne de côté ». Ce document porte sur les développements en Afrique qui concourent à la réalisation de l'objectif 16.

II. Objectif général

5. L'objectif général de ce document est de donner un aperçu de l'état d'avancement de la réalisation de l'objectif 16 en Afrique et de mettre en évidence les efforts déployés au niveau régional face aux problèmes cruciaux de mesurabilité et de communication des progrès accomplis.

III. Objectifs spécifiques

a) Évaluer les progrès, les lacunes, les tendances nouvelles et les actions catalytiques susceptibles d'accélérer la réalisation de certaines cibles de l'objectif 16 concernant la paix, la justice et les institutions.

b) Examiner l'impact du COVID-19 ainsi que les stratégies de reprise, de reconstruction améliorée, d'accélération du rythme et de l'ampleur de la mise en œuvre de l'objectif 16 et d'exploitation des engagements, des opportunités, des leviers de transformation et des partenariats stratégiques en matière de droits de l'homme.

² Pour de plus amples informations sur les interactions entre les objectifs de développement durable, voir : Conseil international des sciences, *A Guide to SDG interactions: From Science to Implementation* (Guide des interactions entre les objectifs de développement durable : de la science à la mise en œuvre) (Paris, 2017). Disponible en anglais à l'adresse : <https://council.science/publications/a-guide-to-sdg-interactions-from-science-to%20implementation/>.

IV. Tendances principales et progrès accomplis dans la réalisation des objectifs sélectionnés, y compris les lacunes, les contraintes et les problèmes nouveaux

6. Le défi le plus important que les pays africains doivent relever pour atteindre les objectifs de développement durable est, en fait, l'absence de progrès vers la réalisation de l'objectif 16 dans quatre des cinq sous-régions du continent. Les 12 cibles de l'objectif sont mesurables, mais les données cohérentes disponibles ne concernent que 16 des 23 indicateurs de l'objectif³. Les bureaux nationaux de statistique produisent de bonnes données sur l'accès à la justice, mais la représentation dans les institutions publiques et la participation politique ne sont pas suffisamment prises en compte. Lorsque les données nationales sont rares, des indicateurs régionaux et mondiaux produits par des parties prenantes non gouvernementales, telles que les institutions nationales des droits de l'homme, permettent de suivre les progrès réalisés concernant les cibles de l'objectif 16.

7. Les indicateurs régionaux fréquemment utilisés sont établis à partir des enquêtes d'Afrobaromètre et de l'Indice Ibrahim de la gouvernance en Afrique, alors que les indicateurs mondiaux reposent sur un certain nombre de sources dont l'Indice de perception de la corruption de Transparency International, l'indice mondial de la paix, l'indicateur Freedom in the World de Freedom House, l'indice mondial de liberté de la presse de Reporters sans frontières et l'indice d'évaluation des politiques et des institutions nationales de la Banque mondiale. Vingt-quatre États membres ont également utilisé les indicateurs de développement des médias de l'UNESCO, qui définissent un cadre dans lequel les médias peuvent contribuer à la bonne gouvernance et au développement démocratique et en bénéficier⁴.

8. Dans l'ensemble, la gouvernance demeure sur une trajectoire ascendante en Afrique, mais il faut redoubler d'efforts dans ce domaine⁵. En effet, les progrès de l'Afrique vers la création de sociétés démocratiques sont plus lents que ceux des autres continents. Seuls neuf pays africains, qui abritent environ 133 millions de personnes, entrent dans la catégorie des pays libres⁶, alors que, selon Freedom House, seuls 58 % des Africains vivent dans des pays réellement démocratiques⁷.

A. Progrès dans le domaine de la paix

9. Les sociétés pacifiques sont le fondement du développement économique, mais l'insécurité, le terrorisme, les conflits sociaux, les tensions politiques et les émeutes sont des phénomènes courants en Afrique. La pandémie de COVID-19 a attiré l'attention sur la réticence des gouvernements à adopter des réformes tendant à promouvoir la transparence et la responsabilité afin de rationaliser les efforts de promotion du développement durable. Le respect des droits de l'homme, y compris les droits économiques et sociaux et les droits civils et politiques, sera décisif si l'on veut riposter avec succès au COVID-19.

³ Les indicateurs des objectifs de développement durable pour lesquels on dispose de données limitées sont les suivants : 16.1.2, 16.3.3, 16.4.1, 16.4.2, 16.6.2, 16.7.2 et 16.10.1.

⁴ UNESCO, *Indicateurs de développement des médias : cadre pour l'évaluation du développement des médias* (Paris, 2008). Disponible à l'adresse : unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000163102.

⁵ Pour de plus amples informations, voir : Fondation Mo Ibrahim, *Indice Ibrahim de la gouvernance en Afrique*. Disponible à l'adresse suivante : mo.ibrahim.foundation/iia, et Mécanisme africain d'évaluation par les pairs et Union africaine, *Rapport sur la gouvernance en Afrique : promouvoir les valeurs communes de l'Union africaine* (janvier 2019). Disponible à l'adresse suivante : au.int/sites/default/files/documents/36418-doc-eng-_the_africa_governance_report_2019_final-1.pdf.

⁶ Les neuf pays sont les suivants : Afrique du Sud, Bénin, Botswana, Cabo-Verde, Ghana, Maurice, Namibie, Sao Tomé-et-Principe et Sénégal.

⁷ Jakkie Cilliers, *Africa first! Igniting a growth revolution*, pp. 244-246 (Johannesburg, Jonathan Ball Publishers, 2020).

Les conflits en cours et l'initiative Faire taire les armes d'ici 2020

10. L'absence de progrès en matière de sécurité pourrait faire apparaître des revers dans la mise en place des institutions ou dans la réalisation des objectifs de développement. Depuis 2017, l'incidence des conflits armés et de la violence a été différente suivant les déclencheurs, les acteurs et la dynamique globale. Toutefois, ces conflits ont des causes profondes similaires, liées à des faiblesses structurelles, notamment la mauvaise gouvernance, le non-respect des normes relatives aux droits de l'homme, les inégalités horizontales et verticales et la mauvaise gestion de la diversité. L'indicateur 16.1.2, relatif aux décès liés à des conflits⁸, montre des données sous-régionales variables, le nombre de ces décès étant en baisse au Nigeria et en République centrafricaine entre 2015 et 2019⁹.

11. Dans la plupart des sociétés africaines, la violence et les facteurs de conflit sont liés à toute une série de défis en matière de gouvernance et de droits de l'homme. Il s'agit notamment de l'inégalité de genre et de la discrimination fondée sur le genre, de l'exclusion, de la corruption, de la maltraitance d'enfants, et de l'accès limité à l'information, qui est à la fois un droit humain fondamental et un outil permettant de réaliser d'autres droits, d'atteindre les objectifs de développement durable et de promouvoir l'état de droit. En outre, la tendance en Afrique est passée brusquement des conflits interétatiques traditionnels à des conflits essentiellement intra-étatiques, ce qui est une indication alarmante de la fragilité de certaines communautés.

12. Il y a sur le continent de grandes disparités d'accès à l'information. En juillet 2020, par exemple, seuls 24 pays africains avaient adopté des lois sur l'accès à l'information¹⁰. Malgré cela, une culture du secret caractérise encore certains pays et continue d'entraver le journalisme d'investigation. L'application des lois contre le terrorisme et la cybercriminalité a parfois restreint la liberté des médias, même si le droit à la liberté d'expression et l'accès à l'information sont des facteurs essentiels de promotion de la coexistence pacifique, de l'engagement des citoyens dans la vie publique et de la bonne gouvernance.

13. Les conflits violents, souvent plus complexes et plus longs aujourd'hui que par le passé, mobilisent en général toute une série de groupes non étatiques en plus des acteurs régionaux et internationaux¹². Ils donnent fréquemment lieu à des allégations d'atteinte aux droits humains et de crimes de guerre. D'où la nécessité, de la part d'un large éventail de parties prenantes, de redoubler d'efforts pour prévenir l'apparition et l'escalade de la violence. La violence est un obstacle à la réalisation des objectifs de développement durable et la criminalité, en particulier la criminalité organisée, reste un défi important, surtout dans les grandes économies du continent. En outre, « l'incitation à la radicalisation vers l'extrémisme violent » (ou « radicalisation violente ») s'est accrue ces dernières années¹³.

14. Le Plan directeur de l'Union africaine sur les mesures concrètes à prendre pour faire taire les armes en Afrique d'ici à 2020, adopté par le Conseil de paix et de sécurité de l'Union en novembre 2017, reconnaît la nécessité d'une intermédiation

⁸ Nombre de décès liés à des conflits pour 100 000 habitants, par sexe, âge et cause.

⁹ Institute for Economics and Peace, *Global Peace Index 2020: Measuring peace in a complex world* (Sydney, juin 2020). Disponible à l'adresse suivante : www.visionofhumanity.org/wp-content/uploads/2020/10/GPI_2020_web.pdf.

¹⁰ UNESCO, Tendances mondiales de la liberté d'expression et du développement des médias : Aperçu régional de l'Afrique 2017/2018 (Paris, 2018). Disponible à l'adresse suivante : unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000266191.

¹¹ UNESCO, From Promise to Practice: Access to Information for Sustainable Development: 2020 UNESCO Report on the Monitoring and Reporting of SDG Indicator 16.10.2 (Public Access to Information), UNESCO, 2020 (Paris, 2020). Disponible à l'adresse suivante : ifap.ru/pr/2020/n201207b.pdf.

¹² Nations Unies et Banque mondiale, Pathways for Peace: Inclusive Approaches to Preventing Violent Conflict: Executive Summary booklet (Washington, 2018). Disponible à l'adresse suivante : olc.worldbank.org/system/files/Pathways%20for%20Peace%20Executive%20Summary.pdf.

¹³ Séraphin Alvara, Divina Frau-Meigs et Ghayda Hassan, *Youth and violent extremism on social media: Mapping the research* (Paris, UNESCO, 2017). Disponible à l'adresse suivante : www.gcedclearinghouse.org/resources/youth-and-violent-extremism-social-media-mapping-research-0.

structurelle dans la sphère socioéconomique et l'importance de tirer parti de questions telles que la gouvernance, l'inclusion, la jeunesse, les femmes et les changements climatiques pour promouvoir la paix sur le continent. Le Plan directeur invite les principales parties prenantes en Afrique à soutenir sa mise en œuvre aux niveaux continental, sous-régional, national et transversal. Le Mécanisme africain d'évaluation par les pairs a été chargé de mettre en place un dispositif d'alerte rapide en cas de conflit sur le continent.

15. Dans le cadre de l'initiative « Faire taire les armes d'ici 2020 » de l'Union, le Mécanisme africain d'évaluation par les pairs a collaboré avec la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, le Programme des Nations Unies pour le développement et le Centre de Savannah pour la diplomatie, la démocratie et le développement afin d'élaborer son cadre relatif à l'alerte rapide et à la prévention des conflits, qui a été approuvé à la 914^e réunion du Conseil de paix et de sécurité, ce qui souligne la détermination de l'Union africaine à passer d'une stratégie de prévention opérationnelle à une stratégie de prévention structurelle.

Les troubles civils

16. Les troubles civils se sont considérablement multipliés au cours de la décennie passée, plus de 96 pays dans le monde ayant connu au moins une manifestation violente en 2019. En Afrique, ils ont augmenté de plus de 800 %, passant de 32 émeutes et manifestations en 2011 à 292 en 2018, principalement en raison d'événements survenus après 2015. La région a connu la plus forte proportion de manifestations violentes, les émeutes représentant 42,6 % de l'ensemble des événements¹⁴.

17. En 2019, des manifestations soutenues au Soudan exigeant une transition démocratique ont conduit à un coup d'État et à la destitution du Président Omar al-Bashir. En réponse aux réclamations des manifestants, le Président Abdelaziz Bouteflika a démissionné, mettant ainsi fin à ses 20 ans de présidence¹⁵. Pendant ce temps en Égypte, les protestations appelant pendant des semaines au départ du Président Abdel Fattah el-Sisi ont été réprimées violemment et suivies d'arrestations massives¹⁶.

18. Le Nigeria a connu le plus grand nombre de soulèvements, qui sont passés de 6 en 2015 à 79 en 2018. Le sujet le plus notable a sans doute été l'emprisonnement du cheikh Ibrahim El-Zakzaky, leader du Mouvement islamique du Nigeria, dont les partisans ont organisé de nombreuses manifestations pour réclamer sa libération de la prison où il est détenu depuis 2015¹⁸.

19. En 2017, l'état d'urgence instauré en Éthiopie pour contenir les protestations ayant été levé, les citoyens sont redescendus dans la rue ; les émeutes et les manifestations ont augmenté de 500 % entre 2015 et 2018. La majeure partie des troubles ont éclaté dans l'État d'Oromiya, qui entoure la capitale Addis-Abeba, traduisant les tensions de longue date entre la province et le Gouvernement fédéral. Les manifestations et les violences qui ont suivi ont entraîné la démission du Premier

¹⁴ Institute for Economics and Peace, *Global Peace Index 2020: Measuring peace in a complex world*.

¹⁵ British Broadcasting Corporation, British Broadcasting Corporation, "Abdelaziz Bouteflika: Algerian leader resigns amid protests", 3 avril 2019. Disponible à l'adresse suivante : www.bbc.com/news/world-africa-43343550.

¹⁶ Al Jazeera, "Protests break out across Egypt demanding el-Sisi's resignation", 27 septembre 2019. Disponible à l'adresse suivante : www.aljazeera.com/news/2019/9/27/protests-break-out-across-egypt-demanding-el-sisis-resignation.

¹⁷ Amnesty International, "Egypt: Rare protests met with unlawful force and mass arrests", 2 octobre 2020. Disponible à l'adresse suivante : www.amnesty.org/en/latest/news/2020/10/egypt-rare-protests-met-with-unlawful-force-and-mass-arrests/.

¹⁸ Stanford University Freeman Spogli Institute for International Studies, "Analysis of an October 2020 Facebook Takedown Linked to the Islamic Movement in Nigeria", 8 octobre 2020. Disponible à l'adresse suivante : fsi.stanford.edu/news/islamic-movement-nigeria.

ministre d'alors, Hailemariam Desalegn, en février 2018¹⁹. La crise actuelle du Tigré et les arrestations massives de civils ont provoqué de nouvelles frictions au sein de la société éthiopienne.

20. En Guinée, les manifestants et les forces gouvernementales se sont affrontés fréquemment, des actes de violence ayant été signalés dans 65 % des manifestations. Celles-ci se sont déroulées pour la plupart en 2018 : les manifestations des enseignants ont finalement abouti à une augmentation de salaire promise par le Gouvernement, tandis que les partis politiques locaux ont défilé pour exiger la publication des résultats des élections municipales, alléguant des fraudes commises par le parti au pouvoir²⁰. Les manifestations et les émeutes se poursuivent depuis 2018. En outre, le Président Alpha Condé a organisé un référendum le 22 mars 2020 pour modifier la Constitution et s'autoriser un troisième mandat, ce qui a suscité de nouveaux soulèvements et causé plus de 30 morts²¹.

Les réfugiés et les personnes déplacées à l'intérieur du pays

21. Les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays constituent une bonne partie de la population de nombreux pays africains. Les plus fortes proportions de personnes déplacées à l'intérieur de leurs frontières sont enregistrées en Somalie (20 %), en République centrafricaine (20 %) et au Soudan du Sud (37 %). Dans 15 pays africains, au moins 5 % de la population est soit réfugiée, soit déplacée²². La crise du Tigré a contraint 30 000 Ethiopiens à fuir au Soudan²³, où le nombre de réfugiés éthiopiens devrait atteindre 100 000 personnes d'ici le premier trimestre 2021²⁴.

L'impact économique de la violence

22. L'impact économique de la violence en Afrique a été le plus important au Soudan du Sud, où il a réduit le PIB de quelque 57 % en 2019. Dans les dix pays dont les économies ont été les plus touchées par la violence, le PIB a chuté de 41 % en moyenne²⁵.

Le terrorisme

23. Au niveau mondial, le nombre de décès dus au terrorisme (13 826) a diminué pour la cinquième année consécutive en 2019. Il convient toutefois de noter que l'État islamique d'Irak et du Levant (EIIL) est devenu de plus en plus actif en Afrique subsaharienne, où le nombre de personnes tuées par ce groupe a augmenté de 67 %²⁶. Les plus fortes baisses du nombre de décès liés au terrorisme se sont produites en Afghanistan et au Nigeria, les deux seuls pays à avoir récemment enregistré plus de 1 000 décès par an dus au terrorisme. Les conflits restent le principal moteur du terrorisme : plus de 96 % des décès liés au terrorisme en 2019 ont eu lieu dans des pays déjà touchés par un conflit.

24. Malgré la réduction globale de son impact, le terrorisme reste une menace importante et grave dans beaucoup de pays, notamment le Burkina Faso, où le nombre

¹⁹ Institute for Economics and Peace, *Global Peace Index 2020: Measuring peace in a complex world*.

²⁰ Ibid.

²¹ DefenceWeb, "Civil unrest on the rise globally", 14 juillet 2020. Disponible à l'adresse suivante : www.defenceweb.co.za/featured/civil-unrest-on-the-rise-globally/.

²² Institute for Economics and Peace, *Global Peace Index 2020: Measuring peace in a complex world*.

²³ Khaled Abdelaziz and El Tayeb Siddig (Reuters) "Fleeing Tigray war, Ethiopians cross river into Sudan", 14 novembre 2020. Disponible à l'adresse suivante : www.reuters.com/article/us-ethiopia-conflict-refugees/fleeing-tigray-war-ethiopians-cross-river-into-sudan-idUSKBN27UOL2.

²⁴ Entretien avec un officier supérieur de la police soudanaise, novembre 2020.

²⁵ Vision of Humanity, "Global cost of violence continues to decline" (2020). Disponible à l'adresse suivante : www.visionofhumanity.org/global-cost-of-violence-continues-to-decline/.

²⁶ Institute for Economics and Peace, "2020 Global Terrorism Index: Deaths from terrorism reach five-year low, but new risks emerge", 25 novembre 2020. Disponible à l'adresse suivante : www.visionofhumanity.org/global-terrorism-index-2020-deaths-from-terrorism-reach-five-year-low-but-new-risks-emerge/.

de décès a été multiplié par 590 %, ainsi qu'au Mozambique, au Mali et au Niger, où le nombre victimes des attentats terroristes a considérablement augmenté. En effet, 7 des 10 pays ayant connu la plus forte augmentation de décès liés au terrorisme se trouvent en Afrique subsaharienne, où cette situation est principalement due aux personnes et entités affiliées à l'EIL.

25. Depuis mars 2020, lorsque l'Organisation mondiale de la santé a déclaré le COVID-19 pandémie mondiale, les données préliminaires semblent indiquer une diminution du nombre d'attentats terroristes et de décès liés au terrorisme dans le monde. Néanmoins, la pandémie de COVID-19 présente des défis nouveaux et distincts dans la lutte contre le terrorisme. Il est, par exemple, crucial que les initiatives antiterroristes ne baissent pas en raison de la diminution des dépenses publiques due au ralentissement économique. En outre, un recul de l'aide internationale allouée aux opérations antiterroristes en Afrique pourrait s'avérer contre-productif²⁷.

B. Progrès en matière de justice

26. La justice peut servir à lutter contre les lois ou pratiques discriminatoires ou les crimes qui sapent les fondements d'une société pacifique. Les mesures visant à garantir l'accès à la justice, à des recours efficaces et à renforcer la responsabilité sont d'importantes conditions préalables à la consolidation de la paix et à la création de sociétés pacifiques. Une analyse des tendances actuelles révèle que nombreux sont ceux qui continuent de vivre sous des lois oppressives violant les normes internationales relatives aux droits de l'homme. Des facteurs tels que la pauvreté, les conflits, la corruption, l'absence d'identité juridique ou la faible protection juridique exacerbent l'exclusion, les inégalités socioéconomiques et la misère sociale et, par conséquent, privent de la jouissance des droits économiques, sociaux, culturels, civils et politiques. Les personnes soumises à des cadres juridiques oppressifs doivent encore relever le défi de l'accès aux services publics et risquent fort d'être laissées de côté.

27. Lorsque la loi s'écarte des normes internationales clefs et exclue certains groupes, elle leur refuse l'accès à la justice et la jouissance des droits. Les réfugiés, par exemple, se voient souvent nier l'accès à l'éducation. Pour ceux qui ont une identité juridique, demander justice se révèle souvent d'un coût prohibitif et les procédures judiciaires s'avèrent excessivement longues. Partout en Afrique, les besoins juridiques dépassent de loin la prestation de services d'aide juridictionnelle et plus de 5 milliards de personnes dans le monde tombent dans un « déficit de justice » parce qu'elles ne peuvent accéder à des services juridiques pour résoudre leurs problèmes²⁸.

28. Près de la moitié de la population africaine, soit 1,2 milliard d'habitants, n'a pas de papiers d'identité officiels, un problème exacerbé par la faiblesse des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil et qui contribue encore à marginaliser et exclure de nombreux Africains. L'Afrique a les plus faibles niveaux d'enfants déclarés de moins de 5 ans et seuls 46 % des enfants ont une identité officielle. La situation est particulièrement grave en Guinée-Bissau, au Malawi, en Somalie, au Tchad et en Zambie, alors que l'Algérie, l'Égypte, le Maroc et la Tunisie ont un taux de déclaration de naissance quasi universel.

29. On s'inquiète du nombre élevé de journalistes emprisonnés, de la fermeture de médias sociaux et de restrictions sévères imposées à l'engagement civique et démocratique, en dépit des cadres normatifs définis par l'ONU et l'Union africaine. Les crimes contre des journalistes bénéficient d'une grande impunité, malgré le Plan

²⁷ Ibid.

²⁸ World Justice Project, Task Force on Justice, Measuring the Justice Gap, (6 février 2019). Disponible à l'adresse <https://worldjusticeproject.org/our-work/research-and-data/access-justice/measuring-justice-gap>.

d'action des Nations Unies sur la sécurité des journalistes et la question de l'impunité. Au cours de la période 2006-2018, l'UNESCO a enregistré 1 109 meurtres de journalistes, et seulement 131 cas de ces meurtres signalés par les États membres comme étant résolus depuis 2006 - soit un taux d'impunité de 88 %²⁹.

30. Toutefois, on relève l'amélioration de plusieurs indicateurs de l'état de droit, notamment l'accès à la justice et l'indépendance de la magistrature ; en outre, de plus en plus d'Africains déclarent que les tribunaux ont le droit de prendre des décisions que les gens doivent respecter, ce qui reflète la légitimité croissante du pouvoir judiciaire.

31. Construire une société juste contribue à prévenir la violence et les conflits et l'on se tourne de plus en plus vers les systèmes de justice informels, traditionnels et coutumiers pour obtenir une résolution rapide, accessible et peu coûteuse des différends. Cela tend à se produire plus fréquemment dans des domaines qui ne relèvent pas de l'autorité de l'État, même si ces systèmes ne sont pas alignés sur la protection des droits de l'homme prévue par le droit international, en particulier dans les cas de crimes liés au genre³⁰. Les pays recherchent des moyens efficaces et efficaces d'administrer la justice, tels que les modes alternatifs de règlement des litiges, les audiences foraines et l'aide juridictionnelle³¹. Ils se penchent également sur les services juridiques de proximité et d'assistants juridiques qui peuvent conseiller et aider les intéressés dans le cadre du système judiciaire, en se concentrant sur les personnes les plus susceptibles d'être laissées de côté.

Sociétés justes, flux financiers illicites, corruption et pots-de-vin

32. Une société juste, exempte de corruption et de pots-de-vin et affichant un niveau élevé de confiance dans les institutions publiques, peut contribuer largement à accélérer la réalisation des objectifs de développement durable dans le domaine économique (objectif 8). La corruption continue d'affaiblir la bonne gouvernance car les déperditions et les goulots d'étranglement qu'elle provoque augmentent le coût du développement en exacerbant les inégalités, le nombre et la fréquence des violations des droits de l'homme, la discrimination et autres formes d'injustice.

33. De nombreux pays africains progressent vers l'instauration d'un continent démocratique, prospère et pacifique, conformément à l'objectif 16 et aux buts, aspirations et objectifs de l'Agenda 2063, mais ces progrès sont menacés par les niveaux élevés de corruption. Outre la question de la petite corruption, qui est très répandue dans certains pays africains, les phénomènes interdépendants de fragilité, de clientélisme et de mauvaise gouvernance donnent lieu à des formes de corruption choquantes, notamment la mainmise sur l'État. Pour y faire face, des pays ont promulgué divers instruments juridiques de lutte contre la corruption, qui sont complétés par les actions anticorruption que mènent les organisations régionales, la société civile et les médias.

34. L'Afrique est le continent le moins bien classé dans l'indice de perception de la corruption 2019, publié par Transparency International, affichant un score moyen de 32 sur 100³². L'indice de gouvernance mondiale donne à penser que le secteur public est plus corrompu en Afrique qu'il ne l'est sur tout autre continent. Les pratiques de corruption sont étroitement liées aux conflits en cours et à la fragilité de

²⁹ UNESCO, Intensification des attaques, nouvelles défenses : évolution de la lutte pour la protection des journalistes et la fin de l'impunité (Paris, 2019). Disponible à l'adresse suivante : unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000371487.

³⁰ Organisation internationale de droit du développement, « Justice coutumière et informelle ». Disponible à l'adresse suivant : www.idlo.int/what-we-do/access-justice/customary-informal-justice.

³¹ Alliance mondiale pour la communication des progrès constatés dans la promotion de sociétés pacifiques, justes et inclusives, Enabling the implementation of the 2030 Agenda through SDG 16+: Anchoring peace, justice and inclusion (New York, 2019). Disponible à l'adresse suivante : www.sdg16hub.org PNUD, 2019. Global Alliance Report on SDG16.

³² Jorum Duri, "Sub-Saharan Africa: Overview of corruption and anti-corruption" (Transparency International, 20 mars 2020). Disponible à l'adresse suivante : www.u4.no/publications/sub-saharan-africa-overview-of-corruption-and-anti-corruption.pdf.

l'État, en particulier dans la Corne de l'Afrique, au Sahel et en République démocratique du Congo.

35. La corruption politique est courante et prend diverses formes, telles que la mainmise sur l'État, le clientélisme, le financement opaque de partis politiques, l'achat de votes et les conflits d'intérêts qui restent en suspens. La corruption foncière est très répandue dans la région, les femmes y étant particulièrement vulnérables. Des instruments juridiques régionaux ont été adoptés, mais les résultats obtenus sont mitigés, et de plus en plus d'organisations régionales et de groupes de la société civile et des médias s'engagent dans la lutte contre la corruption en Afrique.

36. Pour lutter contre la pandémie de COVID-19, des ressources financières et des fournitures essentielles ont été mobilisées, mais l'héritage de la corruption continue de compromettre les mesures prises à un moment où les pays sont économiquement vulnérables³³³⁴³⁵. La question cruciale de savoir comment les décideurs politiques africains peuvent prévenir et mettre en évidence les cas de corruption et procéder à une réforme systémique reste sans réponse.

37. L'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) estime que l'Afrique perd quelque 88,6 milliards de dollars par an en raison des flux de capitaux illicites. L'impact des investissements directs étrangers et des flux d'aide s'en ressent et le développement du continent compromis. Les flux financiers illicites³⁶ épuisent des recettes vitales, sapant la stabilité du continent et entravant la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063³⁷. Pour relever ce défi, l'ONUDC et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) ont mis au point des cadres permettant de conceptualiser, de détecter, de suivre, de mesurer et d'endiguer les flux financiers illicites³⁸.

C. Progrès dans la mise en place d'institutions efficaces et ouvertes à tous

38. Des institutions efficaces, responsables et transparentes constituent le mécanisme par lequel les États Parties s'acquittent de leurs obligations en matière de droits humains et instaurent la bonne gouvernance dans la concrétisation de leurs engagements au titre des instruments régionaux et internationaux relatifs aux droits de l'homme. La pandémie de COVID-19 en Afrique montre que, sans institutions et gouvernements compétents, responsables, inclusifs et participatifs, il est extrêmement difficile de faire face avec efficacité aux pandémies et autres défis contemporains et émergents³⁹.

³³ Center for Strategic and International Studies, "Covid-19 corruption", podcast, 2020. Disponible à l'adresse suivante : www.csis.org/podcasts/africa/covid-corruption.

³⁴ The Independent, Ouganda, "Africa's Covid-19 corruption", 21 septembre 2020. Disponible à l'adresse suivante : www.independent.co.ug/africas-covid-19-corruption/.

³⁵ ONUDC, "Covid-19 Emergency Support Packages in West and Central Africa: An overview and analysis of fraud and corruption risks". Disponible à l'adresse suivante : www.unodc.org/unodc/en/corruption/covid-19-emergency-support-packages-in-west-and-central-africa.html.

³⁶ On entend par « flux financiers illicites » des activités considérées comme des infractions pénales, mais aussi certains comportements qui épuisent les ressources financières vitales du continent par le biais d'activités à caractère fiscal et commercial, la corruption, le vol, le financement du crime et du terrorisme, et les marchés illégaux.

³⁷ ONUDC, "UNODC Counters Illicit Financial Flows in Africa", 4 novembre 2020. Disponible à l'adresse suivante : www.unodc.org/unodc/en/frontpage/2020/November/unodc-counters-illicit-financial-flows-in-africa.html.

³⁸ CNUCED et ONUDC, Conceptual framework for the statistical measurement of illicit financial flows, octobre 2020. Disponible à l'adresse suivante : www.unodc.org/documents/data-and-analysis/statistics/IFF/IFF_Conceptual_Framework_for_publication_15Oct.pdf.

³⁹ George Wachira, "COVID-19 reaffirms the importance of good governance and effective states in Africa", ECDPM Great Insights, vol. 9, numéro 3. Disponible sur : ecdpm.org/great-insights/navigating-eu-au-post-covid/covid-19-good-governance-africa/.

39. Pour renforcer la gouvernance, les États devraient d'abord se pencher sur les lacunes en la matière et les facteurs de facilitation de la bonne gouvernance, redéfinir et accorder une attention prioritaire à l'amélioration des relations entre l'État et la société, et revitaliser le contrat social⁴⁰. Il faudrait conjuguer ces mesures avec celles concernant la lutte contre l'impunité, la corruption et les carences en matière de responsabilité. Toutes les mesures prises doivent être fondées sur les principes relatifs aux droits humains et être axées sur les couches les plus marginalisées de la population. Une gouvernance d'État efficace nécessite des institutions efficaces ainsi que la solidarité, la coopération et la collaboration des acteurs régionaux et mondiaux.

40. Les pays africains ont adopté un large éventail de mesures pour combattre les répercussions de la pandémie de COVID-19 et y faire face, notamment des mesures pour prévenir et endiguer la maladie et apporter un soutien social, humanitaire et budgétaire⁴¹. La pandémie a mis en évidence d'importants déficits de capacités, juridiques et institutionnels dans la fourniture de biens et de services publics essentiels en Afrique.

41. La pandémie a provoqué un fort ralentissement de l'économie mondiale et d'importantes pertes d'emplois. Cette situation aggrave les inégalités et affaiblit les programmes d'éducation et de formation qualifiante dans la plupart des pays. Pour remédier aux manques de compétences, aux déficits de capacités et aux pertes d'emplois liés au COVID-19, ainsi qu'à la fracture numérique croissante, les États doivent, avant tout, adopter une approche novatrice de la gouvernance et chercher à tirer parti de technologies innovantes, notamment celles qui facilitent la gouvernance électronique, afin d'améliorer la fourniture de biens et de services publics⁴². Pour ce faire, ils doivent collaborer avec le secteur privé et les partenaires internationaux de développement.

42. En 2019, les résultats concernant le degré d'ouverture des institutions africaines à tous ont été mitigés. Si la participation s'est améliorée, sous l'impulsion d'élections pseudo-démocratiques, cette amélioration s'est produite parallèlement à un rétrécissement du champ d'action de la société civile et à une dégradation des tendances en matière de liberté d'association et de réunion, de libertés et de droits civils et de liberté d'expression. En 2020, le Mécanisme africain d'évaluation par les pairs et le Comité d'experts de l'administration publique, créé par le Conseil économique et social, ont conclu une évaluation des efforts déployés par 15 pays africains pour respecter les principes de gouvernance efficace au service du développement durable définis par le Comité, à savoir l'efficacité, la responsabilité et l'inclusion⁴³. L'évaluation a révélé la méconnaissance des principes et des stratégies pouvant être adoptées pour garantir leur respect, malgré l'engagement pris par ces pays de se conformer aux instruments et déclarations de l'Union africaine sur le renforcement de l'administration publique et la lutte contre la corruption.

43. De nombreux pays ont adopté des mécanismes qui tiennent les agents publics responsables de leurs actes, mais les sanctions prononcées et les poursuites pour faute professionnelle ou abus de pouvoir sont de plus en plus rares. Si la corruption sous forme de pots-de-vin est moins répandue aux postes de direction que dans les secteurs public et privé, le favoritisme, mesure la moins performante en matière de corruption, est en hausse tant dans l'administration publique que dans le secteur privé. Le manque

⁴⁰ Mécanisme africain d'évaluation par les pairs, *Réponse de l'Afrique à la COVID-19 en matière de gouvernance : Rapport préliminaire 2020*. (Johannesburg, 6 juin 2020). Disponible à l'adresse suivante : www.aprm-au.org/publications/africas-governance-report-to-covid-19/.

⁴¹ Ibid.

⁴² Kartik Jayaram et autres, "Finding Africa's path: Shaping bold solutions to save lives and livelihoods in the COVID -19 crisis" McKinsey & Company, 17 avril 2020. Disponible à l'adresse suivante : www.mckinsey.com/featured-insights/middle-east-and-africa/finding-africas-path-shaping-bold-solutions-to-save-lives-and-livelihoods-in-the-COVID-19-crisis#.

⁴³ Pour de plus amples informations, voir : publicadministration.un.org/en/Intergovernmental-Support/CEPA/Principles-of-Effective-Governance.

de transparence peut constituer un obstacle à l'application du principe de responsabilité⁴⁴.

44. Le droit à l'information détenue par les autorités publiques fait partie intégrante de la liberté d'expression et fait office de mécanisme de consolidation de l'ouverture et de la responsabilité du gouvernement ainsi que de renforcement de l'autonomisation et de l'égalité des groupes sociaux. Des progrès sont réalisés afin que ce droit soit validé par des dispositions constitutionnelles, réglementaires et politiques garantissant l'accès public à l'information, conformément à l'indicateur 10.2 de l'objectif de développement durable 16. Ces dispositions ont été adoptées par 24 pays africains⁴⁵.

45. Malgré les progrès réalisés par de nombreux pays africains en adoptant des cadres législatifs pertinents, il reste beaucoup à faire pour garantir l'application effective de ces législations. Sur les 10 pays africains présentant des garanties d'accès à l'information, qui ont répondu à une enquête de l'UNESCO en 2020, seuls 4 ont fourni des statistiques sur le nombre de demandes d'information et d'appels introduits par le public. Cela appelle l'attention sur le fait que la fiabilité, l'exactitude et l'exhaustivité des informations concernant la pandémie de COVID-19 posent des problèmes dans de nombreux pays. Cela souligne également l'importance d'une bonne tenue des dossiers par les autorités publiques et les organes de contrôle de l'accès à l'information. Sans dossiers adéquats et fiables des demandes et des appels reçus et de la manière dont ils sont traités, il est difficile de générer des données, de mesurer les progrès et de faciliter la gouvernance sociale.

V. Accélérer le rythme et l'ampleur de la mise en œuvre : possibilités de leadership transformateur, de partenariats, d'engagements et d'actions visant à accélérer la mise en œuvre

46. À moins d'une décennie de l'échéance de 2030 fixée pour la réalisation des objectifs de développement durable, il est impératif de renforcer la mise en œuvre des actions qui se répercutent sur les 12 cibles et les 23 indicateurs de l'objectif de développement durable 16 et de surmonter les contraintes relevées à cet égard. Cette démarche demande une mobilisation, un engagement et une collaboration multipartites solides aux niveaux national, régional et mondial, reposant sur des données normalisées et fiables.

A. La mise en œuvre exige une approche fondée sur « l'ensemble de l'administration » et « l'ensemble de la société »

47. Les gouvernements africains doivent adopter une approche mobilisant « l'ensemble de l'administration » pour circonscrire et mettre en œuvre le Programme 2030 et l'Agenda 2063 dans leur intégralité, en faisant intervenir les organismes publics nationaux et les institutions de l'État, et en incorporant les objectifs de développement durable dans les plans de travail de l'administration et des institutions locales. Une approche fondée sur « l'ensemble de la société », prévoyant un engagement et une consultation larges et significatifs des parties prenantes de toute la société, est indispensable afin de ne laisser personne de côté. Cette approche est plus efficace lorsqu'elle est institutionnalisée au sein de structures formelles et à

⁴⁴ Fondation Mo Ibrahim, *2020 Ibrahim Index of African Governance: Key Findings* (25 novembre 2020). Disponible à l'adresse suivante : mo.ibrahim.foundation/news/2020/2020-ibrahim-index-african-governance-key-findings.

⁴⁵ Voir UNESCO, *From Promise to Practice: Access to Information for Sustainable Development: 2020 UNESCO Report on the Monitoring and Reporting of SDG Indicator 16.10.2 (Public Access to Information)*. Dans le classement de l'UNESCO, 21 de ces pays entrent dans la catégorie « Afrique » et les 3 pays autres, à savoir le Maroc, le Soudan et la Tunisie, sont classés dans la catégorie « États arabes ».

différents échelons de l'administration. Les partenariats et les plateformes multipartites mobilisant des organisations internationales, notamment l'Union africaine et l'Organisation des Nations Unies, et des acteurs de l'administration publique, de la société civile, des organisations de jeunes, des établissements d'enseignement supérieur et du secteur privé sont essentiels à la réalisation de l'objectif 16 et au renforcement de la lutte contre la pandémie de COVID-19.

B. Une volonté politique et des investissements financiers s'imposent pour accélérer les progrès dans la réalisation de l'objectif de développement durable 16

48. La réalisation de l'objectif 16 peut faciliter celle d'autres objectifs si les pouvoirs publics s'approprient pleinement le processus et investissent dans des initiatives visant à accélérer sa mise en œuvre. Un leadership national visionnaire et engagé est indispensable pour accélérer les progrès vers l'objectif 16 et pour transformer la société de manière à prévenir les conflits, remédier aux inégalités, réduire les injustices et la rendre plus inclusive. Faute d'investir dans la réalisation de l'objectif de développement durable 16, on risque d'aggraver la violence, l'injustice et l'exclusion, et de remettre ainsi en cause les acquis du développement obtenus dans la réalisation des objectifs de développement durable, notamment dans les domaines de l'éducation, de la santé et de l'action climatique. On peut réussir à accroître les financements publics en faveur des objectifs par l'imposition progressive, la réduction des flux financiers illicites, le renforcement des capacités institutionnelles et la participation civique constructive.

C. Les libertés et les droits fondamentaux doivent être protégés pour l'inclusion, la paix et la justice

49. Une approche du développement fondée sur les droits humains - en l'occurrence sur les normes internationales relatives aux droits de l'homme et sur les droits environnementaux, sociaux et politiques - peut contribuer à la mise en œuvre effective de l'objectif 16. Malgré les engagements pris au niveau mondial, notamment les « Résolutions sur la pérennisation de la paix » du Secrétaire général, les processus de consolidation de la paix continuent d'exclure la participation et les points de vue des principales victimes des conflits et de la guerre. Pour pérenniser la paix, il est essentiel, dans les sociétés fragiles et touchées par les conflits, d'inclure tous les groupes, y compris les femmes et les jeunes, à tous les niveaux de l'élaboration des politiques et de la consolidation de la paix, dans la médiation et la résolution des conflits au niveau local, ainsi que dans la planification et la prise de décision.

D. Les partenariats et la collaboration multipartites sont des accélérateurs et des catalyseurs de la mise en œuvre de l'objectif de développement durable 16, exploitant pleinement l'avantage comparatif de chaque partenaire

50. Ce type de partenariat englobe la planification conjointe et la mise en commun des ressources dans les zones géographiques ciblées, la création de bases de données pour le suivi-évaluation de l'objectif 16 et l'acquisition des compétences et des financements nécessaires. La coopération Sud-Sud et triangulaire pourrait servir à promouvoir le partage de connaissances et de technologies entre les pays. Un engagement structuré entre le gouvernement, les médias et d'autres partenaires peut favoriser la lutte contre les violations de la liberté de la presse et les entraves à l'accès à l'information. Des mécanismes et des forums multipartites peuvent contribuer à garantir la responsabilité, l'accessibilité et la transparence grâce au partage d'informations, la collecte de données et l'établissement de rapports d'avancement

ascendants, et faciliter l'examen de l'allocation des fonds et des dépenses sur la base des normes internationales.

E. Des investissements durables s'imposent dans la collecte de données fiables, notamment de données désagrégées, pour combler les lacunes persistantes et veiller à ce que les politiques et les programmes couvrent les groupes marginalisés, vulnérables et autres qui sont « laissés de côté »

51. L'objectif 16 reste un défi à mesurer car les indicateurs pertinents n'ont été développés que récemment et n'ont pas encore été normalisés entre les pays. Cela continue à entraver l'élaboration de méthodologies de collecte de données et de suivi des progrès. Les systèmes de collecte de données laissent à désirer et la désagrégation systématique des données au niveau local reste un défi. L'insuffisance de statistiques officielles empêche toute comparaison fiable de l'état d'avancement de la mise en œuvre aux niveaux régional et sous-régional. Les pays africains ont innové et se sont engagés à mesurer les progrès relatifs à l'objectif de gouvernance 16 et à en rendre compte, mais peu ont alloué spécifiquement des fonds pour la production de statistiques sur cet objectif⁴⁶. En outre, les méthodologies, les pratiques et les cadres nationaux de suivi sont centrés sur l'État et les citoyens, et laissent de côté les non-nationaux, notamment les réfugiés et les apatrides. Il est donc essentiel d'étendre l'usage de données de sources différentes, y compris celles produites par des particuliers, et d'explorer de nouveaux partenariats entre acteurs du secteur des données afin de renforcer les capacités nationales de collecte, d'analyse et de diffusion des données.

VI. Messages clefs

52. Les messages suivants sont axés sur les possibilités et les actions de transformation, les engagements, les leviers, les partenariats et autres mesures visant à accélérer la mise en œuvre de l'objectif 16.

a) **Il est essentiel de mettre en place des systèmes efficaces de collecte de suivi et d'évaluation de données désagrégées, pour accélérer la réalisation de l'objectif 16.** Les insuffisances des systèmes de collecte de données et le manque de couverture systématique et de méthodes de ventilation des données aux niveaux local, national et régional ont entravé la riposte à la pandémie de COVID-19. À moins d'être résolus, les problèmes méthodologiques, les défis politiques et les problèmes pratiques et de mise en œuvre liés à la collecte de données et à la capacité statistique risquent de nuire aux efforts de suivi des progrès réalisés dans le cadre de l'objectif 16. Il est en outre important de renforcer la collaboration institutionnelle entre les institutions nationales des droits de l'homme et les bureaux nationaux de statistique afin d'intégrer les concepts relatifs aux droits de l'homme dans les programmes nationaux consacrés aux objectifs de développement durable, en particulier dans la collecte de données désagrégées. Bien qu'il faille les exploiter de manière responsable, la révolution des données, les mégadonnées et l'intelligence artificielle offrent un potentiel considérable d'accélération des progrès vers l'objectif 16.

b) **L'action nationale concernant l'objectif 16 reste indispensable, en particulier dans les situations d'urgence telles que la pandémie de COVID-19 en cours.** Ce qu'on appelle la « désinfodémie », à savoir la mésinformation considérable sur la pandémie de COVID-19, montre à quel point la mésinformation et la désinformation constituent une menace pour le climat de paix en Afrique. Il faut agir

⁴⁶ Marie Laberge, *Is Africa Measuring Up to Its Goal 16 Commitments? The Road to HLPF 2019 and Beyond* (Institut sud-africain des affaires internationales et PNUD, 2019). Disponible à l'adresse suivante : www.undp.org/content/dam/undp/library/Global%20Policy%20Centres/OGC/SAIA%20UNDP%20SDG%2016%20Africa%20Report.pdf.

au niveau national afin que soient adoptées des approches fondées sur les droits de l'homme et tenant compte des conflits et des questions de genre, dans la planification, la mise en œuvre et le suivi du développement, en partenariat avec la société civile. L'objectif 16 devrait être intégré dans les plans de développement infranationaux et nationaux afin que les communautés locales, les ménages et les individus, en particulier ceux qui sont vulnérables, marginalisés et qui risquent d'être laissés de côté, puissent bénéficier de dividendes tangibles du développement.

c) **Il faut élaborer des politiques, des pratiques et des processus pour promouvoir des sociétés pacifiques et inclusives dans la région.** Il s'agit de lutter contre les facteurs de violence à l'échelle locale, nationale, régionale et mondiale ; de prévenir les abus, l'exploitation, la traite, la torture et toutes les formes de violence et d'y mettre fin, en particulier au sein des populations vulnérables, en promouvant la paix et le développement durable, deux processus qui se renforcent mutuellement ; d'accélérer les progrès en faveur de sociétés pacifiques, justes et inclusives dans les situations de conflit et de crise ; de promouvoir le dialogue et de réduire l'insécurité en renforçant l'identité juridique de tous, y compris l'enregistrement des naissances. Les gouvernements et les organisations internationales doivent combattre l'impunité des crimes commis contre des journalistes en soutenant les activités de renforcement des capacités du personnel judiciaire, y compris les juges et les procureurs, en matière de liberté d'expression et de rôle des journalistes dans la promotion de la paix et de l'état de droit. De plus, les organes de contrôle et de recours sont fondamentaux pour garantir l'accès à l'information. Bien que 24 États Membres des Nations Unies aient adopté des lois garantissant cet accès, des efforts supplémentaires sont nécessaires afin que ces lois soient effectivement appliquées. Les gouvernements africains qui ne disposent pas de lois sur l'accès à l'information devraient adopter de telles lois dès que possible afin de promouvoir la liberté d'expression et la paix sur le continent.

d) **L'accès à une justice digne de ce nom est essentiel à la pérennisation de la paix et à l'accélération d'un développement durable inclusif.** Une approche de la justice axée sur les personnes privilégie l'inclusion, l'innovation et l'accessibilité afin de lutter contre les inégalités. Elle consiste à promouvoir l'état de droit, à renforcer le respect des libertés fondamentales et à faire fond sur des lois et des politiques non discriminatoires pour lutter contre la corruption, les flux financiers illicites et la criminalité organisée, conformément à la législation nationale et aux conventions internationales pertinentes.

e) **Des institutions transparentes, responsables et ouvertes à tous inclusives sont essentielles à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation efficaces des objectifs de développement durable aux niveaux local, national, régional et mondial.** Il importe de promouvoir un environnement favorisant la participation et l'accès du public à l'information, ainsi que la protection des libertés fondamentales, en s'appuyant sur les institutions nationales des droits de l'homme pour surveiller le respect de ces droits et la mise en œuvre du Programme 2030. Le renforcement de la participation démocratique englobe le rôle de représentation du parlement, l'ouverture plus grande de l'espace civique conformément aux mécanismes des droits de l'homme des Nations Unies et de l'Union africaine, et l'exploitation de technologies innovantes parallèlement aux principes qui régissent les technologies de l'information et de la communication afin de garantir une gouvernance économique participative prudente qui favorise l'utilisation efficace des ressources publiques pour la réalisation des objectifs prévus.